

# **BULLETIN MUNICIPAL**



**n° 65 / DECEMBRE 2023**

***Le Cloître St Thégonnec***

Mot du Maire.

« Au revoir. C'est l'automne et bientôt on ne verra plus mes feuilles de dentelle qui montraient que j'existais. Ma tige est toujours enterrée, mais le printemps revenu je renaîtrai. » \*

Je suis LA FOUGERE .

Mais la fougère, en maints endroits, aura cette année quelques difficultés pour se frayer un passage parmi les arbres victimes de la grosse tempête de novembre.

Quel désastre ! Beaucoup d'arbres à terre, les bâtiments ont mieux résisté à cet épisode tempétueux.

Le jeudi matin, par où passer ? Nombreuses étaient les routes barrées par branches et arbres. Notre premier souci fut de faire en sorte que chaque village soit accessible par un accès au moins.

Beaucoup se sont mobilisés : des agriculteurs essentiellement mais d'autres aussi. Du bon travail et nous les en remercions pour leur action rapide et efficace. Un grand merci aussi à nos deux « cantonniers » qui dès le matin ont été à l'oeuvre. Le jeudi soir, si tout n'était pas achevé, la circulation des services de santé, des services d'aide aux personnes, des services de secours...était possible.

Se sont les élus qui dès le matin étaient sur terrain à parcourir la commune afin d'organiser et prioriser les interventions et cela pendant plus d'une semaine...Nous avons assuré l'ouverture de la mairie jusqu'au moment où le secrétaire a pu rejoindre son poste. Un recensement des personnes seules, isolées, sans proches a été réalisé. Dans les villages la solidarité s'est mise en place. Des groupes électrogènes ont permis de sauver le contenu de bien des congélateurs, d'autres appareils ont été prêtés : chauffages d'appoint, des réchauds à gaz, des lampes... Très rapidement la mairie a vu ses prises électriques et ses rallonges avec des téléphones, des lampes, des radios..., à se recharger . Les personnes qui se trouvèrent sans eau potable ont pu s'approvisionner aux robinets de la commune. Du gaz a été fourni à qui en était dépourvu.

On peut toujours faire mieux et plus. Des communes ou plus exactement leurs associations, le basket à Pleyber Christ par exemple, ont parfois mené d'autres actions. Tout un chacun avait la possibilité de le faire. Il y a toujours ceux qui ont des idées et qui attendent que d'autres les mettent en œuvre, il y a aussi ceux qui font mais dans la discrétion...

Secteur par secteur, le courant a été rétabli. Relativement vite au bourg mais par étapes cependant. Dans certains villages aussi, dans d'autres ce fut plus long, très long, beaucoup trop long . Il faut bien reconnaître que les agents de E.N.E.D.I.S avaient tant à faire. Chaque jour, j'étais en contact avec eux, et leur indiquais les lieux les plus sinistrés. Les derniers servis ont hélas beaucoup attendu et ils ont été fort patients et compréhensifs...

Dès le lundi, après les vacances, tout était en ordre, l'école a repris et les élèves purent prendre des repas chauds à la cantine.

Sans doute nous connaissons d'autres épisodes du même type dans les années à venir (il y eut celui de 1987, celui de 1999...). Il serait judicieux que nous en tirions quelque leçon et que par prévoyance, nous nous équipions, peut-être, de quelques appareils qui nous permettraient de passer plus sereinement ces moments fort désagréables.

Une fois encore MERCI à celles et ceux qui ont apporté leur aide.

**La fin de l'année est là et à toutes et à tous, je souhaite de bonnes fêtes et une bonne année 2024.**

Le maire J.R.PERON

\*Attention : souvent, la fougère abrite des tiques pouvant transmettre la maladie de Lyme.

P.S. *La prochaine réunion post-bulletin se tiendra le 23 février à la cantine.*

*Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 13 janvier, à 11 heures, à la salle polyvalente.*

## Où en sont nos « grands projets d'investissement » ?

### Le café-restaurant.

Il y a 10 ans, le Capsell, le café-restaurant de la commune fonctionnait correctement. Cependant, la propriétaire décida de se donner une autre orientation professionnelle et le Capsell fut mis en vente. Par délibération du 29 janvier 2015, la précédente municipalité décida d'en faire l'acquisition.

Après réflexion, il fut décidé de restaurer le bâtiment pour y établir un commerce du même type. En décembre 2019, fut lancé un appel à candidature afin de recruter un maître d'oeuvre dont la mission aurait été de suivre le déroulement des travaux. L'appel fut infructueux : il ne pouvait en être autrement, aucun architecte n'ayant été sollicité, aucun plan sérieux n'ayant été réalisé, aucun permis de construire déposé, aucune demande d'aide financière faite...

La nouvelle équipe municipale a repris le dossier et il a été décidé de reprendre l'idée et donc d'établir également un café-restaurant mais dans un lieu différent: l'aménagement de la place de l'église ayant considérablement réduit le nombre des places de stationnement. C'est pourquoi, il sera construit devant le Musée du Loup, là où se situait l'ancien local technique communal. Ce site présente l'avantage de ne pas artificialiser un nouveau terrain plus en accord avec les préconisations du P.L.U. communautaire. (Plan Local d'Urbanisme).

Cet espace présente une surface satisfaisante pour accueillir un tel équipement. Le stationnement pourra se faire d'une part, devant le Musée d'autre part, à l'arrière du Musée. Rappelons que le Musée reçoit environ 10 000 visiteurs par an dont 4 000 environ durant la saison estivale.

Un architecte concepteur a été choisi, le marché des travaux a été lancé, tous les lots ont été fructueux et les entreprises les mieux disantes retenues. Le permis de construire a été déposé et accepté.

Les travaux devraient commencer en début d'année 2024.

La prochaine étape sera la recherche d'une tenancière ou d'un tenancier pour faire vivre ce lieu.

JR.PERON



Avant



Après

## Évolutions de la vie quotidienne

Les grands projets tels que la réhabilitation du Capsell en Gîte d'Étape ou la construction du nouveau Bar Restaurant face au Musée sont très visibles et exaltants mais à côté de ces grands projets la municipalité n'oublie pas les aménagements de la vie courante .

**1- Les toilettes du bourg** ont été nettoyées et remises en état pour une utilisation correcte.  
Vous avez pu le remarquer près du cimetière et sur la place de la mairie.

**2- Le hangar communal** face au musée a été entièrement démonté et l'espace environnemental a été débarrassé de tous les gravats puis nettoyé pour accueillir le futur restaurant.

**3- Nous n'oublions pas le fleurissement du bourg:** Jean-Pascal Adrast le charpentier nous a fait de belles vasques en bois stylisés rustiques et Philippe a bien organisé leur garniture.

**4-Au printemps** vous avez pu observer de grands échafaudages accompagnés de lances à eau très puissantes autour des bâtiments municipaux. Nous avons procédé au toilettage complet de ces bâtiments plus un rafraîchissement de peinture quand cela s'avérait nécessaire.  
Cette intervention a concerné le musée et l'appartement attenant puis l'école, la mairie, la salle polyvalente, la bibliothèque, les trois maisons de la Rue de la Libération ,la maison au 4 place de l'Église.

**5-La maison Quemener** au 15 rue de la Libération complètement délabrée et donnant une image très négative en centre bourg, a été réhabilitée de fond en comble pour accueillir une nouvelle famille et aussi améliorer le cadre bucolique de cet emplacement.

**6-L'arrêt de bus** initial situé à l'entrée du lotissement Roch ar Bagnard était complètement inadapté pour le confort et la sécurité des écoliers. Nous avons fait le nécessaire pour installer un abri bus face au musée près d'un espace permettant au bus de s'arrêter sans gêner la circulation et offrant aux écoliers tous les éléments de sécurité pour la montée au matin et la descente en fin de journée.

**7- Sécurité routière** ,Suite aux différents signalement nous avons mis en place un certain nombre d'éléments de marquage au sol pour bien matérialiser les zones de passage sur les voies et surtout signaler de façon pédagogique les vitesses à respecter. Ce travail n'est pas terminé et chacun peut contribuer à l'amélioration de ce projet.

**8- Fresque sur le pignon du Musée.** Ce monument artistique plaqué sur notre musée a peu coûté à la commune car financée à 50% par Morlaix Communauté. Par contre tous les visiteurs de notre sympathique commune la trouve sublime et nous conforte dans ce choix.

**9- Les sentiers de randonnée** ne sont pas oubliés. Les marcheurs chevronnés connaissent bien le sentier qui part de Kermorgant et se prolonge vers Kergollot, L'accès sur la vicinale menant à Pleyber Christ était toujours gadouilleux. Aussi avec l'aide de Philippe nous avons empierré ce passage pour améliorer le confort de nos randonneurs.

**10- Station d'épuration.** La station de traitement des eaux usées, bien qu'étant sous maîtrise d'ouvrage communautaire nous a beaucoup mobilisé à travers de multiples réunions. Il a fallu obtenir les accords d'un certain nombre de propriétaires dont il fallait traverser les champs, trouver des parcours plus courts permettant de réaliser des économies, vérifier l'état des routes traversées et obtenir leur remise en état... Aujourd'hui l'installation est achevée et le système d'épuration donne pleinement satisfaction.

Antoine HENRY  
Adjoint en charge des travaux

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023

### MISE A JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES DU SIMIF

Suite à une demande la Préfecture du Finistère, il convient de mettre à jour la liste des communes membres du Syndicat. Vu la délibération du comité du SIMIF en date du 3 juillet 2023, le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à cette mise à jour.

### INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES

Depuis plusieurs années, les élèves du Finistère peuvent bénéficier de séances d'initiation au breton à raison d'une heure hebdomadaire par classe. Ce dispositif est co-financé par le Conseil Départemental, la commune et la région Bretagne en partenariat pédagogique avec l'inspection académique du Finistère et la Direction de l'enseignement Catholique du Finistère.

La participation de la Commune pour l'année 2023-2024 s'élève à 700 €

**Adopté à l'unanimité.**

### MOTION DE SOUTIEN AU MAIRE DE SAINT BREVIN LES PINS

A la suite de l'annonce de la démission du Maire de Saint-Brévin-les-Pins (44), dont le domicile a été visé par un incendie criminel en mars dernier, les élus du Cloître Saint Thégonnec réitèrent leur soutien à Monsieur Yannick MOREZ, ainsi qu'aux élus membres de son Conseil Municipal et appellent de leurs vœux les plus **hauts représentants** de l'Etat à tout mettre en œuvre pour que la prévention et le suivi pénal des auteurs de tels actes soient une priorité politique et une urgence démocratique

### CESSION D'UNE PARCELLE A UN PARTICULIER

Par délibération, un plan de bornage avait été fait afin de procéder à une régularisation de limites avec la cession de micro parcelles suite à la vente d'une maison cadastrée AB395-396.

La cession à titre gratuit par la commune de la parcelle cadastrée section AB numéro 510 d'une contenance de 3m<sup>2</sup> au profit de Madame Gladys BOURGEOIS, future propriétaire de la maison voisine cadastrée section AB numéro 512.

Que les frais d'acquisition qui s'élèveront approximativement à 200,00 € seront supportés à ses frais exclusifs par le LOGIS BRETON.

**Adopté à l'unanimité.**

### ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

La commune du Cloître Saint Thégonnec doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et choisi la formule M 57 développée. Cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune.

Le conseil autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

### SUBVENTION RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), est un dispositif de l'éducation nationale qui intervient dans toutes les écoles publiques de la circonscription de Morlaix, dont celle du Cloître.

Il sollicite la commune pour une participation d'un euro par élève scolarisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde au RASED une subvention de 60 euros pour l'année 2023.

### TARIFS COMMUNAUX : SALLE DE SPORT ET TERRAIN DE FOOT

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un tarif pour l'utilisation de la salle de sport et du terrain de football souvent sollicités.

Il est proposé :

<b>SALLE DES SPORTS</b>	
Associations communales	Gratuit
Associations extérieures	150 €
Particulier de la Commune	130 €
Particuliers extérieurs	180 €
CAUTION	500 €
<b>TERRAIN DE FOOTBALL</b>	
Particulier de la Commune	50 €
CAUTION	200 €

**Adopté à la majorité**

### CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT AR ROCHOU

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement Ar Rochou » a été ouvert par délibération en date du 16 Mars 2012 afin de répondre à la création de celui-ci. Compte tenu de la vente du dernier lot constructible à un particulier en début d'année 2023 et du fait qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans ce lotissement, ce budget n'a plus lieu d'exister. Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2023. Le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public ont été votés le 24 mars 2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

ACCEPTÉ la clôture du budget annexe « Lotissement Ar Rochou » ; DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

**Adopté à l'unanimité.**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2023**

### MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE SPS (COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ)

L'adjoint au Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de recruter des prestataires pour assurer les missions de contrôle technique et SPS dans la cadre du projet de construction d'un Bar-Restaurant Communal.

Après avoir fait appel à trois entreprises les devis retenus sont :

- Contrôle technique : SOCOTEC 3700 € HT
- SPS : BUREAU VERITAS 3 431 € HT

**Adopté à l'unanimité.**

### APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SDEF (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DU FINISTÈRE)

L'Adjoint au Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception du rapport d'activité du SDEF 2022. Il invite les membres à en prendre connaissance.

### MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics, plusieurs élus municipaux des Côtes d'Armor se sont réunis une première fois à Plouha, le 11 mai 2023, et une 2<sup>e</sup> fois à La Roche-Jaudy, le 29 juin 2023, en présence également des directeurs et directrices d'établissement et d'un élu finistérien. Tous partagent le même constat alarmant.

Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires du Finistère, à les soutenir en adoptant la motion ci-jointe, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département.

Le conseil, après en avoir pris connaissance de la motion, apporte son soutien à l'unanimité

### **DEMANDE DE PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE DE LA CLASSE DE 5<sup>ème</sup> « COLLEGE DE PLOUNEOUR MENEZ »**

L'adjoint au Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'une demande de participation au voyage scolaire de la classe de 5<sup>ème</sup> du collège de Plounéour Menez pour les élèves de originaires de la commune.

Cinq élèves sont concernés, le voyage se déroulera à Barcelone et sera d'une durée de 3 à 5 nuits sur l'année 2024.

La Commune de Plounéour-Ménez a délibéré sur le principe d'une participation de 10 euros par élève et par nuitée.

L'Adjoint propose de suivre le principe de la Commune de Plounéour-Ménez soit 10 € par élève et par nuitée, pour un total au maximum de 250 euros pour l'ensemble des élèves.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ACHAT DE MATERIEL POUR LE FUTUR BAR-RESTAURANT COMMUNAL**

la collectivité a été appelé par un restaurateur de Morlaix qui cesse son activité et qui vend son commerce.

Il propose à la commune de racheter des éléments de cuisine et accessoires de restauration qui nous conviendraient pour le futur « Bar Restaurant Communal ».

Après une visite sur place pour afin de connaître l'état du matériel et le prix proposé, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'acquérir du mobilier et un lot complet de vaisselle, des tables inox.

**Adopté à l'unanimité**

### **ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2013 à 2022**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 27 septembre dernier,

Considérant que tous les recours possibles ont été utilisés, le conseil décide, à l'unanimité d'annuler ces dettes, à hauteur de 4039,44 €, cumulées sur 10 ans

### **CREATION D'UNE CODE SERVICE POUR ASSUJETISSEMENT A LA TVA (TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE) DES DEPENSES ET RECETTES RELATIVES AU BAR RESTAURANT COMMUNAL**

Les services du trésor public nous informent que la récupération de TVA par le versement du FCTA l'année suivante des dépenses d'investissement n'est pas possible pour la construction du bar restaurant. Une autre procédure est à mettre en place (travaux assujétis à TVA) afin que la commune ne soit débitée que des montants hors taxe dans sa comptabilité, comme dans les budgets annexes des lotissements.

Pour cela elle doit créer un code service, informer le service des impôts des entreprises et vérifier au fournisseur de logiciel (JVS) que le module figure bien dans le logiciel comptabilité

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu les explications,

- Acceptent que le dossier du Bar Restaurant soit assujéti à la TVA,
- Autorisent le Trésorier à suivre la TVA dans le budget principal de la commune avec un code service qui sera créé et intitulé BAR RESTAURANT,
- Autorisent Monsieur Le Maire à prévenir le service impôt de Morlaix de cette décision pour une application immédiate.

## 1- Epareuse

L'épareuse a 10 ans et occasionne des frais de réparation importants. Elle est de nouveau en panne ; Après en avoir délibéré le conseil se décide pour cesser les réparations et faire l'acquisition d'une nouvelle épareuse ; elle autorise le maire à demander plusieurs devis et convoquer ensuite la commission d'attribution

2- Les cloches de l'église ont été en panne pendant plusieurs mois ; la société qui est intervenue pour changer les pièces défectueuses propose un contrat de maintenance annuel pour un montant de 110 € par an ;

Avis favorable

3- Morlaix communauté qui a la compétence eau assainissement a l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service ;

le document qui reprend les bilans techniques et financiers de l'année précédente est à la disposition du public, en mairie

4- Afin de pouvoir payer des dépenses d'investissement en début d'année, avant le vote du budget, le conseil autorise le maire à payer les factures à hauteur du ¼ du budget de cette année soit 335 700 € au maximum

5-Le conseil valide » le versement de subventions aux associations tel qu'il a été proposé par la commission réunie fin novembre

## 6- Tarifs communaux

Pour faire face au coût de la vie, et au taux d'inflation le conseil décide une augmentation globale des tarifs de 5 % avec une exception : le repas de cantine pour les enfants et les frais de garderie n'augmenteront pas et resteront au tarif 2023

7- Une étude a été menée en 2023 pour envisager un nouveau mode de chauffage pour les bâtiments scolaires, la cantine et la salle multifonction

Le conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre de le DETR et du fonds vert

8- 22 enfants du primaire sont concernés par une classe de neige qui aura lieu dans le Jura en début d'année 2024

Sollicitée, la commune décide d'octroyer une aide financière de 70 € par enfant

9- Un conseiller numérique a été embauché pour deux ans partagé par les communes de plourin, Lannéanou, Pleyber-christ et le cloître ; son contrat se termine début janvier ;

il intervient dans notre commune, 1 fois par semaine

l'aide financière de l'état va diminuer ; la participation de la commune serait de 2000 € environ pour l'année 2024

le conseil donne un avis favorable à la reconduction du contrat

## 10- Plantations

Le conseil départemental lance un vaste programme de plantation d'arbres.

Le projet est subventionné à hauteur de 80 % avec une maîtrise d'oeuvre du département.

Le conseil municipal émet un avis favorable et proposera la parcelle située derrière le hangar des employés communaux

## Eau Assainissement

Au vu des évènements récents liés à la tempête il est utile de rappeler quelques règles de fonctionnement,

Depuis 2018 la compétence eau potable, eau usée et eau pluviale a été transférée à Morlaix communauté pour les 26 communes qui la composent.

Le service se nomme « An dour » ; ses bureaux sont situés 3 rue yves guyader 29600 MORLAIX

Le service est joignable au 08 06 09 00 10 y compris en dehors des heures d'ouverture (Astreinte)

Morlaix communauté a repris en 2018 les communes qui géraient l'eau en régie communale ainsi que les contrats de fournisseurs privés type Véolia, Saur etc,, jusqu'à leur terme.

Au 1er janvier 2024 le service eau-assainissement « An dour » gèrera les 26 communes par une régie. Un nouveau site internet sera mis en place au 1er janvier : [www, andour, bzh](http://www.andour.bzh)

Les abonnés du Cloître savent que depuis 2018 Morlaix communauté gère les créations ou radiations d'abonnés, fixe les tarifs, relève les compteurs, établit les factures, est propriétaire des installations.

Il en va peut-être différemment dans d'autres régions (on n'est pas à Versailles ici), où certaines communes sont encore responsables de la gestion de leur service d'eau. Ce n'est pas le cas dans notre région où bon nombre d'intercommunalités se sont vues transférer cette compétence, et donc toutes les obligations qui s'y rapportent.

Morlaix communauté n'a pas eu à intervenir sur notre commune ; par chance la station de pompage n'a pas subi de panne d'électricité. De ce fait, l'ensemble des abonnés au service public n'en ont pas été privés.

En matière d'eaux usées Morlaix communauté nous rappelle que plusieurs installations d'assainissement non collectifs ne sont toujours pas aux normes. Après contrôle, rappel et mise en demeure, Morlaix communauté peut avoir recours à de fortes amendes (670€) ; de plus les travaux de mise aux normes restent bien entendu obligatoires.

N'hésitez pas à prendre contact avec le SPANC (02 98 15 29 80) ; des aides financières existent. Le taux de subvention est compris entre 30% et 50% d'une réhabilitation complète.

Enfin, lors d'une vente de maison dont l'assainissement n'est pas conforme aux normes actuelles, l'acquéreur a l'obligation de réaliser les travaux dans le délai d'un an maximum.

## LA POSTE

Les services de la poste nous informent qu'une nouvelle organisation va être mise en place au début de l'année .

Le tri du courrier sera totalement mécanique , le tri manuel sera supprimé.  
De ce fait, tous les courriers dont les adresses ne sont pas complètes (absence de numéro), seront rejetés et donc non distribués.

Afin d'éviter les problèmes, il vous faut impérativement transmettre votre adresse précise et officielle, avec numéro, à vos expéditeurs : famille, administration, employeurs, mutuelle etc,,,

## ELECTIONS

2024 sera une année électorale avec l'organisation des élections Européennes le dimanche 9 juin,

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire ; par le passé, les listes étaient closes au 31 décembre ; dorénavant les inscriptions se prennent en mairie jusqu'à la semaine qui précède le scrutin.

Les personnes qui ont déménagé tout en restant dans la commune doivent le signaler en Mairie afin de bien recevoir la propagande des candidats, transmise par la préfecture.

## COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Communiqué de Morlaix communauté, en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères :

Chaque année, dans la semaine de Noël , 330 tonnes de déchets sont ramassés dans les 26 communes qui composent la communauté d'agglomération ;

Chacun, par des gestes simples, peut contribuer à la diminution de ce tonnage.  
Pas de suremballages ; pas d'utilisation de vaisselle, nappes, serviettes, gobelets jetables.

Penser aux cadeaux durables et pouvant être réparés ; trier correctement ses déchets.

Morlaix communauté vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

EXAMEN POUR L'ADMISSION  
EN CLASSE DE 6ème

---:---:---:---:---

Examen du 14 JUIN 1956

-----

C A L C U L

1er problème.

Devant la maison d'un notaire, on lit sur une affiche :  
"Terrain à vendre : superficie 2 ha 4 a, mise à prix : 377.400 fr"

1°/ A combien est estimé l'hectare de ce terrain?

2°/ En réalité le terrain a été vendu 425.000 fr. L'acheteur paie, en outre, 16,8 % de frais d'achat. A combien lui revient ce terrain?

3°/ Il le loue 31.025 fr par an. A quel taux son argent se trouve-t'il placé?

-----

Fr = Franc

2ème problème.

Pour construire une citerne, on creuse une fosse mesurant 12,50m de long sur 8m. de large. Le transport de la terre a nécessité 144 voyages d'un camion contenant 1,5 m<sup>3</sup>.

1°/ Quel est le volume de la terre transportée?

2°/ la terre retirée augmentant du  $\frac{1}{5}$  de son volume quand on la remue, quel est le volume de la fosse?

3°/ Quelle est sa profondeur?

4°/ l'entrepreneur demande 400 fr par m<sup>3</sup> pour creuser la fosse et 175 fr par m<sup>3</sup> pour transporter la terre. Quel sera le prix de revient total de ces travaux?

-----

Un petit exercice de calcul simple. Peut-être ?

A cette époque, jusqu'à la fin des années 1950 pour entrer en 6ème, il fallait passer un concours dit « Concours d'entrée en 6ème » : une dictée, des questions de dictée, un compte rendu de texte et 2 problèmes. Sauriez-vous résoudre ceux-ci, sans calculatrice bien évidemment. L'unité de monnaie d'alors était le Franc, fr.

Ne vous dites pas je ferai cela plus tard, car alors, jamais vous ne les ferez.  
Bon courage !